

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2019-10-17-41 | Vie associative - Subventions de fonctionnement

Sur le rapport de Monsieur Rodriguez Michel

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde chaque année une subvention de fonctionnement aux différentes associations qui en font la demande, sous réserve que les pièces réglementaires aient été délivrées.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2019 aux associations suivantes :

	en euros
Associations à vocation éducative	1 110
La Passerelle	1 000
Union des DDEN	110
Associations syndicales	1 000
Union Départementale Force Ouvrière	1 000
Associations de retraités	1 110
Amicale anciens apprentis SNCF	110
Union Nationale des Retraités Personnes Agées et Allocataires	1 000
Associations de santé	650
Point de mire	100
Agir avec Becquerel pour la vie	100
Amicale des donateurs de sang bénévoles	100
Association Valentin Haüy	150
Union Nationale des Familles et Amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques – UNAFAM	100
Coordination Handicap Normandie	100
Associations culturelles, de loisirs, autres	830
Les Jardins familiaux de l'Étang	160
Les jardins ouvriers Europac	550
Champ de courses des Bruyères Ensemble	120
Associations de défense des droits	340
Amicale des locataires Saint Just	100
Amicale des locataires Bic Auber 1 et 2	120
Amicale des locataires de la Houssière	120
Associations d'anciens combattants	100
Fédération nationale des décorés du travail de Normandie	100
TOTAL	5 140

Précise que

- Les subventions, attribuées aux associations ci-dessus, **ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités** dans le dossier de demande de subvention 2019 A ou B ou CERFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114571-DE-1-1